Jeudi, 13 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re annee. — N° 101.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 12 SEPTEMBRE 1849.

Le salut politique de la France, ainsi que celui des nations ses sœurs, consiste dans l'union de l'idée napoléonienne avec l'idée socialiste (1).

L'idée napoléonienne diffère des idées révolutionnaires sorties du contrat social.

Les sectateurs du contrat social ne tinrent aucun compte des précédents historiques d'un peuple ni de ses rapports internationaux. Passant de l'abstraction dans la vie pratique, ils se virent condamnés à modifier à chaque moment leur théorie prétendue universelle et finirent par tomber dans l'empirisme plus bas que leurs prédécesseurs.

Dans la réalisation de leurs plans de réforme ils ne se firent aucun scrupule d'user des mêmes moyens dont ils avaient reproché l'emploi à la société ancienne.

La législation des hommes du contrat social ne connait d'autre *sanction* que celle de la force brutale.

L'idée napoléonienne, en reconnaissant que la grandeur nationale est une des conditions de sa vie, s'est posée comme continuatrice de l'histoire de la *grande nation*.

L'idée napoléonienne, en tant qu'elle puisait toute sa force dans le mouvement révolutionnaire, donnait à l'histoire de la France nouvelle une signification sociale.

L'idée napoléonienne n'admet dans la réalisation que l'emploi des moyens reconnus comme licites et légaux. Elle impose aux individus, pour premier devoir, celui de devenir *héros* (chacun dans sa sphère). Elle accorde aux héros tous les droits dont avaient joui dans le passé ceux qui portaient ce titre. Dans le langage populaire on appelle celui qui excelle dans sa spécialité le Napoléon de sa spécialité. On n'employait pas dans ce sens le nom de César ni de Charlemagne.

L'idée napoléonienne reconnaît la nécessité d'une sanction religieuse. L'empereur la chercha (celle du destin, de son étoile ne lui suffisant plus) sur la terre, dans l'église officielle; il s'avoua ainsi inférieur à ces législateurs des nations qui réussirent à l'obtenir d'en haut.

L'idée sociale ne se renferme pas dans les limites du *Contrat social* (Rousseau et les assemblées nationales).

Le *Contrat social* fixait les devoirs et les droits des citoyens d'un état (idéal).

Le socialisme s'occupe des droits et des devoirs de tous les (hommes) habitants de (la terre) la cité de Dieu.

Les fondateurs du socialisme actuel prétendaient avoir reçu leur mission d'en haut (Fourier, Saint-Simon). Il ne leur fut pas donné de sanctionner les lois qu'ils établissaient par des actes de force, soit surnaturelle, soit matérielle. Sous ce rapport, ils sont au dessous des législateurs des nations, au dessous des révolutionnaires proprement dits et de Napoléon.

Dans leur préoccupation du bonheur humanitaire futur (idéal), les socialistes oublièrent, de même que les sectateurs du contrat social, les conditions politiques d'existence nationale, la *raison d'Etat*.

Ils firent des études approfondies sur les caractères et les types des individualités, sans égard aux différents degrés de leur développement. On supposa qu'une individualité française ou russe, polonaise ou allemande, pourvu qu'elle appartint au même groupe ou série, pourrait être appelée à exercer dans la société universelle les mêmes fonctions.

On n'a pas tenu compte des nationalités. Or, l'idée qu'on se fait d'une nationalité donne seule la mesure du progrès social des individus qui la composent. Les individus n'ont de valeur politique qu'en leur qualité de membres de leur nation : la force d'action d'un Peuple réside dans sa nationalité.

Le socialisme, pour devenir un jour humanitaire, doit d'abord se faire national, français.

La France comme nation ne pourra agir avec efficacité qu'en vertu de sa mission sociale.

Il n'est plus guère question de la crise ministérielle. M. de Falloux a repris ses fonctions. Pour couvrir cette reculade, on dit que M. le ministre de l'instruction publique ne conserve son portefeuille, jusqu'à la rentrée de l'Assemblée, que pour donner des explications et se retirer. Cela n'est pas croyable. Dans tous les cas, le gouvernement devrait au moins se hâter d'agir.

Voilà un mois que M. le président de la République a écrit sa lettre, et aucun acte n'a encore suivi cette parole.

Aujourd'hui le *Moniteur* ne confirme pas le remplacement de M. le général Rostolan : Subir les rectifications injurieuses de M. de Falloux, les notes et les commentaires des journaux orléano-jésuitico-légitimistes, et ne rien faire; c'est autoriser tous les doutes.

On assure que la commission de permanence se réunira demain, et que quelques-uns de ses membres ont manifesté le désir, avant de prendre une détermination sur la nécessité de convoquer l'Assemblée législative, de demander communication des dépêches et documents relatifs à l'affaire de Rome.

A la nouvelle de la crise ministérielle annoncée par les journaux dans les départements, plusieurs représentants et hauts fonctionnaires, convaincus que le ministère allait être changé, s'étaient empressés de se rendre à Paris pour saluer les nouveaux élus : grand a été leur désappointement lorsqu'ils ont lu dans le *Moniteur* que tout était arrangé pour le mieux, et que ces frayeurs n'étaient qu'une nouvelle comédie ministérielle.

On nous écrit de Naples, le 1er septembre :

Le 4 courant, le roi quittera définitivement Gaëte pour habiber son palais de Naples. Le pape arrivera le même jour et habitera le palais de Portici.

On nous écrit de Bologne, 4 septembre :

Il est officiellement connu que le pape a pris la détermination de quitter Gaëte, et qu'il en est déjà parti pour se rendre à Portici.

On lit dans la *Gazetta di Bologna* :

Nous sommes informés par lettres particulières, très dignes de foi, que d'après un accord fait entre l'Autriche et la Toscane, 8,000 Autrichiens resteront dans le grand-duché pendant dix ans. Le licenciement de toute l'armée toscane en sera la conséquence.

On nous écrit de Gênes, 7 septembre :

Il est parfaitement avéré maintenant que Garibaldi n'a jamais été à Venise, mais que, resté presque seul, il a pris les sentiers les plus âpres et les plus rudes des Apennins. Errant çà et la, parcourant d'étranges chemins, il a été assez heureux pour arriver sur notre territoire à Porto-Venere. Hier il était à Chiavari et peut-être en ce moment il est à Gênes. (Voir notre correspondance d'Italie.)

On lit dans le *Democrate du Var*:

« Le *Brazier*, parti le 24 de Venise, nous a apporté plusieurs détails intéressants sur la reddition de cette malheureuse ville. Au moment du départ de ce navire, les Autrichiens n'étaient pas encore entrés dans la ville, ils devaient l'occuper le 27. Tous les termes de la capitulation avaient été réglés, ainsi que nous l'avons annoncé d'après la *Gazette de Milan*.

» Un très petit nombre de personnes seulement avaient pu prendre la fuite. Le chef de la division française, M. Belvèze, commandant du *Panama*, a refusé d'en recevoir plus de trente-un à bord des navires français. Nouvelle preuve de la modération *des modérés* et de la manière dont ils entendent les devoirs de l'hospitalité.

» Manin était encore à Venise le 24 et devait s'embarquer le 26 sur le vapeur français le *Pluton*.

» Quant à Garibaldi, on n'a aucune nouvelle de lui; il est certain qu'il n'est jamais entré à Venise, et que les journaux qui ont annoncé son arrivée dans cette ville ont été induits en erreur.

» De la flottille de bateaux sur laquelle il s'était embarqué près de Ravenne pour atteindre Venise, un seul est parvenu à échapper à la surveillance de la flotte autrichienne. L'aide-de-camp de Garibaldi était à bord de ce bateau; il n'a pu donner aucun renseignement sur le sort de son général, il le croyait lui-même déjà arrivé à Venise.

» L'héroïque Venise ne s'est rendue qu'à la dernière extrémité, dévastée par les bombes, les boulets, manquant de vivres et ravagée par le choléra. Trois cents personnes mouraient par jour de cette épidémie au moment du départ du *Brazier*. Cependant la maladie était à sa période de décroissance.

Le quatrième jour du mois de septembre s'est écoulé sans que la forteresse de Komorn se soit rendue. On disait que le général Klapka demandait encore quelques jours de prolongation de l'armistice. D'après le *Lloyd*, il se serait rendu avec beaucoup d'officiers à Dotis, et un certain Uhazy l'aurait remplacé dans le commandement de la forteresse. Le comte Paul Esterhazy est un de ceux qui soutiennent le plus le courage de la garnison. Les marchands autrichiens, qui comptaient sur la réouverture de la navigation sur le Danube, sont désolés. Peterwardein, que le *Constitutionnel* avait pris, il y a une semaine, tient toujours.

Le ministère espagnol n'a pas accepté la démission donnée par le général Cordova de sa charge de directeur général de l'infanterie. On en attribue le motif au retour de l'armée d'Italie, qui doit avoir lieu avant la fin de septembre.

Du 15 au 20 de ce mois l'ordonnance de convocation des cortès espagnoles doit être publiée. Les Chambres seraient appelées à se réunir pour le 10 octobre.

M. Orlando qui avait été envoyé à Barcelone, pour s'entendre avec les fabricants de la Catalogne au sujet du tarif des douanes, est de retour à Madrid.

On pense que la loi des douanes votée par les Chambres sera bientôt publiée.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Premier article.)

Le symptôme le plus significatif des immenses progrès de la réaction depuis le 10 décembre, c'est à coup sûr la présentation du nouveau projet de loi sur l'instruction publique. On ne concevra jamais qu'en plein dix-neuvième siècle il se soit rencontré un ministre assez audacieux pour braver à ce point l'opinion du pays. La désorganisation de l'Université, la substitution de l'influence cléricale à la juste surveillance de l'Etat, la ruine complète des institutions si chèrement achetées par trois révolutions, voilà ce qu'on ose offrir aux délibérations d'une Assemblée libérale qui représente la République. Il faut qu'on ait une bien étrange confiance dans la stupeur momentanée qui pèse aujourd'hui sur la France pour supposer qu'elle se laissera ravir ainsi le fruit des trois grandes victoires de 1789, 1830 et 1848, et qu'elle se hâtera, suivant l'expression si juste d'un représentant, *de se jeter dans le jésuitisme par peur du socialisme.*

Il est vrai que la confiance n'est pas ce qui manque à M. de Falloux : à l'entendre, le temps des discordes est passé, toutes les inimitiés s'apaisent à sa voix conciliatrice; plus d'ambition chez les uns, plus de résistance chez les autres, plus de calomnies, plus d'injures; chacun met de côté l'intérêt personnel et tout le monde s'arrange à merveille.

« On ne se cherchait autrefois sur le terrain que pour se combattre, on ne s'y rencontre plus aujour-

(1) Il ne faut pas confondre l'idée napoléonienne avec le bonapartisme. L'idée napoléonienne doit être comprise en ce sens qu'elle est la personnification du principe français qui lutte contre le principe russe; l'un et l'autre tendent à envahir l'Europe.

Le bonapartisme au contraire est l'exploitation d'un nom au profit d'un homme, d'une famille, exactement comme le légitimisme et l'orléanisme.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 13 SEPTEMBRE 1849.

SOUVENIRS DIPLOMATIQUES (1).

Comment l'Angleterre et la Russie font leurs affaires en Asie. — L'avènement au trône de Perse de Mohammed Chah le Kadjar. — Journal tenu sur les lieux en 1834.

XXVI.

Kazbine, 2 décembre.

En nous réveillant nous ne vîmes qu'une centaine de tentes debout. Le roi, le kaïmakam, leur suite et toutes les troupes étaient partis avant l'aube du jour, oubliant de prévenir les ambassades. Nous les rejoignîmes déjà en vue de la ville de Kazbine, et ce fut là que nous apprîmes que le chah avait ordonné d'occuper militairement cette ville. On craignait une trahison de la part d'Iman Verdi Mirza dont la cavalerie pillait les villages des environs. Au reste on en fut quitte pour la peur. Les nomades volent et pillent toutes les fois qu'ils le peuvent, sans en demander la permission au prince, qu'ils voient déjà abandonné par les siens.

A une demi-lieue de la ville, de nombreuses députations vinrent à la rencontre de S. M. A la tête du cortége marchaient les danseurs exécutant leurs danses au son des tambours de basque. Après marchait le Daroga, ou chef de la police, accompagné de ses aides dont chacun portait un grand bouclier sur son dos. Après les *Pehlevans*, ou athlètes, hommes aux formes herculéennes, tout nus, excepté un petit caleçon commençant à la ceinture et finissant au dessus des genoux. Ils brandissaient d'énormes massues en bois, les jetant haut en l'air et les ressaisissant avant qu'elles n'eussent touché la terre, comme nos tambours-majors. Leurs poitrines d'une largeur démesurée, le jeu de leurs muscles développés par un exercice continuel, leurs têtes soigneusement rasées, couronnées d'une touffe de boucles noires, contrastaient avec les figures amaigries et les dos voûtés des Derviches qui les suivaient immédiatement. Ceux-ci représentaient l'orient antique, l'orient des mystères, de la vie contemplative. Les uns portaient des miroirs, symbole de gloire et des splendeurs de la grandeur humaine, qui est fragile; ils les brisaient devant le roi; les autres brûlaient de l'*Isfend*, et en répandaient l'encens autour de nous; la fumée de cette plante préserve des effets du mauvais œil. Après venaient les différentes corporations de la ville, les unes après les autres, avec les harangues et les félicitations d'usage, en égorgeant un grand nombre de moutons et jetant leurs têtes devant le cheval du chah, en signe de soumission respectueuse.

Le chah a ordonné d'envoyer toutes ces victimes aux serbazes. Il s'est rendu au palais de Roknou-Doulète, accompagné de ce prince, pour prendre un bain. Une escorte de mille serbazes a aussitôt entouré le palais, après avoir mis des factionnaires aux portes. Sir H. Bethune avec son artillerie et deux bataillons de serbazes, a pris possesion de la ville. Notre camp en est éloigné d une portée de canon. La tente du chah y occupe une place d'honneur habituelle, au centre du campement, car, dit-on, il ne couchera pas en ville.

En effet le chah est arrivé dansl e camp vers minuit. Roknou-Doulète, prisonnier dans son palais, y est gardé à vue. On parle d'autres arrestations et de visites domiciliaires. Ce prince, présent à Ispahan aux derniers moments de Fetch-ali chah, s'est fait remettre les plus précieux bijoux de la couronne et une somme de 8,000 tomans comptant. Le célèbre diamant de *dériaï nour*, océan de lumière, apporté par Nadir chah de Delhi en Perse, le plus grand de tous les diamants connus, était du nombre de ces bijous enfermés dans un écrin à part. Roknou-Doulète en passant par Téhéran donna l'écrin au Zilli-sultan.

On n'y trouva que le diamant tout seul ; le magnifique bracelet où il était enchassé avait disparu ainsi que tous les autres bijoux en question, que Roknou-Doulète emporta avec lui à Kazbine et dont il n'avait fait aucune mention lors de son séjour dans notre camp. Ce n'est point une calomnie ; la Tadji-Doulète (couronne de l'état), première dame du harem du roi défunt, avait elle-même confié tous ces objets à la garde de l'accusé; il ne sortira pas de sa prison avant de les avoir remis d'après l'inventaire donné par la princesse, et sans y avoir ajouté quelques milliers de tomans de sa propre bourse pour calmer le courroux du chah. Le kaïmakam, cela va sans dire, en aura sa quote part. L'accusé a déjà tout avoué, en ajoutant que Zilli-Sultan lui avait fait don de tous les bijous retenus.

XXVII.

Village d'Abdullahabad, 3 décembre.

Des sommes très fortes ont été proposées aux ambassadeurs par des agents secrets de Zilli-Sultan pour les engager à persuader au chah de se contenter du titre d'héritier présomptif.

Ces propositions ayant été rejetées avec mépris, les amis du chah eux-mêmes s'étonnent de « *la stupidité* » (sic) des Européens qui refusent ainsi l'occasion de faire fortune. « Pourquoi ne pas recevoir de l'argent et puis dire qu'on n'a pas réussi à influeneer S. M.? personne ne leur en voudrait pour cela, » a dit le kaïmakam.

Sir J. Campbell et le général Simonich accompagnent sir H. Bethune, qui se porte en avant avec le gros de l'artillerie et l'élite des troupes. Il y a déjà plus de 20,000 cavaliers dans le camp, où les provisions manquent, car les villages des environs ont été pillés ; les paysans se sont enfui dans les montagnes après avoir enfouideurs blés dans les fosses creusées dans le désert. Les nomades qui nous accompagnent en ont découverts quelques unes, par un moyen fort ingénieux. Vers le soir, ils se prosternent, à plat ventre, de manière à avoir le soleil couchant devant les yeux et observent la direction des vapeurs qui s'élèvent de la surface de la plaine. Là où la vapeur monte verticalement et s'épaissit pour former une colonne isolée, on est sûr, prétendent-ils, de trouver ou un puits, ou une fosse avec des blés qui n'ont pas eu le temps de *bien sécher*.

Il faut des yeux de lynx pour apercevoir ces vapeurs diaphanes, confondues avec les nuages qui couvrent la plaine lorsque le soleil se couche. Pour ma part, je n'ai pu voir aucune de toutes celles que les nomades m'avaient montrées de leur doigt.

Le chah et le kaïmakam resteront à Kazbine. Ils y attendent le résultat des démarches des ambassadeurs auxquels ils ont conféré les pleins pouvoirs d'agir selon leur bon plaisir. L'acte qui les leur confère est rédigé et copié par le kaïmakam lui-même et revêtu du grand sceau de S. M. Ils ont déjà fait savoir au prince Imam Verdi Mirza de venir demain matin s'entretenir avec eux quelque part sur la route qui conduit de Kazbine à Abdullahabad. Sir H. Béthune a envoyé un sauf-conduit pour lui et sa suite.

XXVIII.

Kazbine, 4 décembre.

Imam-Verdi-Mirza, entouré d'une trentaine de cavaliers, est venu s'aboucher avec les ambassadeurs. L'entrevue a eu lieu à une heure du chemin d'Abdullahabad, près du tertre de Kyassabad, où l'on descendit de cheval Quelques tapis étendus sur le sable suffirent au personnel des parties contractantes; le prince et les Européens seulement étaient assis, les gens des deux suites sont restés à l'écart auprès des chevaux.

Le prince a commencé par dire que son armée se trouvait à quatre heures de marche, mais que jamais son intention n'avait été de venir nous combattre. Il se défiait de la malveillance de ceux qui cherchaient à lui nuire dans l'esprit du chah, et ne voulait que se défendre en cas d'agression. Il proposait diverses sortes de garanties qu'il demandait aux ambassadeurs pour lui-même et pour le Zilli sultan. On le laissa parler, en répondant toujours la même chose, savoir qu'on n'était pas venu traiter avec lui. Il serait long et ennuyeux de reproduire ici toutes les propositions d'un homme qui craignait pour sa tête. « Tout ce que nous pouvons faire pour vous, dirent les ambassadeurs, c'est de vous accompagner au camp royal, qui se trouve en vue de Kazbine, où nous retournons nous-mêmes. Vous êtes libre d'aller où il vous plaît. » Nous remontâmes à cheval, et le prince revint avec nous.

Le chah lui fit la politesse de sortir à cheval à sa rencontre. Le prince, voyant le cortége s'approcher, ne nous

(1) Voir les nos des 1er, 2, 5, 6, 8, 9 et 10 septembre.

d'hui que pour se concilier, dans un intérêt commun supérieur à tous les préjugés personnels. »

Vous voyez, les choses iront désormais toutes seules; du moment que le clergé est satisfait, qui s'aviserait de ne pas être content? MM. Cousin et l'abbé Dupanloup sont tombés d'accord, *donc* l'Eglise et l'Université ne peuvent manquer de se donner la main! Malgré ce ton d'assurance, permettez-nous, M. de Falloux, de ne pas prendre à la lettre votre dogmatique assertion.

Nous rendons justice à votre adresse, et nous convenons que vous avez habilement déguisé vos desseins sous une fausse couleur d'impartialité et d'éclectisme. Nous espérons toutefois que la vérité se fera jour pour tout esprit sérieux et attentif.

Vous commencez par poser en principe *qu'on n'élève pas l'homme pour telle ou telle forme de gouvernement, mais pour lui-même, pour le développement et la dignité de sa nature*; sans doute, et nous n'avons garde de contester la légitimité de votre maxime; mais vous oubliez un léger détail, c'est que l'enseignement est destiné aussi à donner des citoyens à la patrie, à la République, dont yous ne dites pas un mot; nous admirons jusqu'où peut s'étendre l'élasticité d'un tel précepte.

Sous prétexte *qu'on n'élève pas l'homme pour telle ou telle forme de gouvernement*, vos congrégations religieuses prêcheront ouvertement le culte du droit divin et la sainte haine de la démocratie, et le gouvernement n'aura pas le droit d'intervenir dans l'intérêt même de la société; vous voulez interdire à ses agents l'entrée des écoles ecclésiastiques; vous voulez qu'il abdique la surveillance et laisse propager l'ignorance et l'abrutissement comme aux beaux jours de la Restauration! C'est là une singulière façon d'entendre l'*intérêt de la liberté* et de vous mettre d'accord avec les lois éternelles de *la conscience et de la civilisation*. Tout pour l'église, rien pour l'Etat, l'Université soumise à trois évêques, l'instruction primaire livrée aux curés *ou pasteurs*, comme dit M. de Falloux, tel est en deux mots l'exact résumé de son projet de loi.

Examinons en effet avec toute l'attention et l'impartialité dont nous sommes capables ce consciencieux travail des *éminents représentants de la famille, de l'Etat, de l'Eglise et de l'Université.*

Au *titre premier*, sous la rubrique : *Des autorités préposées à l'enseignement*, nous lisons :

« Au sommet de la hiérarchie nous avons conservé un conseil supérieur de l'instruction publique pour lequel on s'est arrêté à la combinaison suivante :

3 archevêques ou évêques nommés par leurs collègues;

1 ministre protestant nommé par les présidents des consistoires;

3 magistrats de la Cour de cassation, nommés par leurs collègues;

3 conseillers d'Etat nommés par le ministre;

3 membres de l'Institut nommés par les cinq classes réunies;

3 membres choisis par le ministre parmi lès membres de l'enseignement libre.

Ceci nous paraît tout à fait bien imaginé! Supprimer d'un seul coup le conseil supérieur, c'eût été un procédé par trop brutal; M. de Falloux est trop poli pour cela. Mais réduire l'élément universitaire à une honnête nullité, en ne lui laissant qu'une toute petite place bien insignifiante; s'assurer d'une majorité toujours fidèle, en se réservant le droit de choisir soi-même six membres qu'on aura soin de prendre aussi bien disciplinés que possible; pousser la précaution jusqu'à faire peser la menace de l'amovibilité sur les membres réactionnaires, voilà se qui s'appelle un fameux coup de maître! Certes, un tel conseil est en effet bien propre *à maintenir l'enseignement de l'Etat en harmonie avec les traditions de l'esprit national, qui ont fait la grandeur et l'unité de la France.* Les traditions de 1815 surtout! Nous doutons, en effet, que la fameuse ordonnance du 17 février, rendue par Louis XVIII, renfermât une aussi ingénieuse mesure.

Il est vrai que d'après une petite règle élémentaire assez en usage en France, qui veut *que chacun soit jugé par ses pairs*, les professeurs de l'Université traduits devant ce conseil disciplinaire d'évêques auraient bien quelque peu à réclamer; mais c'est un si mince inconvénient! Cependant nous serions assez curieux de savoir quelle mine feraient les ecclésiastiques si l'on introduisait les deux tiers de membres universitaires dans leurs conseils métropolitains?

Enfin, ne nous arrêtons pas pour si peu, nous ne sommes qu'au commencement de cette instructive lecture.

« Nous avons créé un conseil analogue au chef-lieu de chaque département... Il est temps de décharger le pouvoir central des innombrables attributions sous le poids desquelles il fléchit, et de rendre aux pouvoirs locaux des droits dont ils peuvent et sauront mieux user. »

Admirez l'adresse! sous prétexte de décharger le pouvoir d'un trop lourd fardeau, M. de Falloux organise tout bonnement la décentralisation universitaire, comme il organisera, si on le laisse faire, la décentralisation politique et administrative. Napoléon, voulant donner au corps enseignant une organisation capable de résister aux envahissements du clergé, avait institué un nombre d'académies égal à celui des cours d'appel. C'est qu'il comprenait très bien que sans unité il n'y a pas de force possible pour l'enseignement national; et c'est grâce à cette énergique centralisation que l'Université a vu, comme disait M. Villemain, *passer au dessus d'elle tant d'orages sans en être ébranlée.* M. Vaulabelle avait agi dans le même sens en réduisant le nombre des académies à vingt par l'arrêté du 7 septembre 1848; mais M. de Falloux, qui se garde bien d'imiter M. de Vaulabelle, fait précisément le contraire. Il multiplie à l'infini le nombre des académies afin de réduire autant que possible leur influence et de la subordonner à celle de la préfecture et de l'évêché.

C'était la vraie manière de paralyser complètement l'action de l'Etat. M. de Falloux l'a deviné avec sa sagacité habituelle.

Voyons maintenant comment seront composés les conseils.

On nous prévient d'abord qu'ils conserveront le nom d'*académiques*, voici pourquoi : « la dénomination de *comité départemental* offrait l'avantage d'être plus sincèrement conforme à la pensée qui avait inspiré la commission, mais en repoussant le titre de conseil académique que l'usage a consacré on éveillait de respectables susceptibilités. »

Ainsi MM. les membres de l'Université sont bien prévenus : il faudra qu'ils soient étrangement susceptibles s'ils ne se tiennent pas pour satisfaits. Voyez, on pousse la complaisance jusqu'à leur laisser le nom que l'usage a consacré. Il est vrai qu'on ne leur laisse absolument que cela.

Jugez plutôt :

« Ce conseil académique départemental est composé de 11 membres :

L'inspecteur de l'Académie, le préfet, l'évêque ou son délégué, Un ecclésiastique désigné par l'évêque. Un ministre des cultes protestants, un membre délégué de la cour d'appel. Quatre membres du conseil général désignés par leurs collègues.

Evidemment il y a progrès! Dans le conseil supérieur, l'élément universitaire entrait pour un tiers, ici il n'entre pas même pour un cinquième. Cela contrarie bien un peu les usages reçus, qui n'admettaient jusqu'à présent dans les conseils académiques que des membres du corps enseignant tels que recteurs, inspecteurs, professeurs des facultés, proviseurs de lycées, etc. Mais qu'importe à M. de Falloux? Ne faut-il pas bien faire de la place à ces messieurs du clergé?

D'ailleurs, le conseil académique ainsi constitué devait, sous un autre rapport, servir puissamment les vues de M. le ministre. Il y a dans le corps universitaire un fonctionnaire qui le gêne et l'inquiète beaucoup. C'est le recteur; aussi commence-t-il par annihiler complètement son influence en créant un recteur par département.

Il est clair que celui-ci devient alors un personnage subalterne dont l'action est paralysée par celle de l'évêque et du préfet. En outre cette augmentation de soixante-six places force le gouvernement à réduire de beaucoup un traitement déjà trop faible et à gréver le Trésor d'une charge insupportable. Mais peut-on payer trop cher l'anéantissement du rectorat? Pour y arriver encore plus sûrement M. de Falloux transporte au conseil académique les attributions d'administration active des recteurs. Ainsi c'est le conseil qui désigne les délégués cantonnaux (art. 42); c'est le conseil qui propose au ministre la nomination des commissions d'examen (art. 46); c'est le conseil qui délivre les certificats de stage (art 47); enfin c'est le conseil qui veille à la propagation des écoles et qui prescrit toutes les mesures dans l'intérêt de la santé et de la moralité des élèves (art. 48 et 49).

Nous avions cru jusqu'à présent que tout système administratif réposait sur ce principe élémentaire : la délibération à plusieurs, l'action à un seul. Mais il paraît que M. de Falloux a inventé pour tout cela de nouvelles méthodes. Il a également introduit dans le mode d'inspection une petite innovation, sur laquelle il glisse rapidement à la fin du titre premier. C'est celle des inspecteurs choisis parmi les membres de l'*enseignement libre.*

Ceci cache un mystère, dont on a bien vite la clef quand on a lu le projet de loi dans son entier. On remarque d'abord que M. de Falloux ne dit pas un seul mot des petits séminaires, ni des écoles secondaires ecclésiastiques, ses établissements de prédilection.

Ce silence très peu naturel cesse de surprendre quand on arrive au troisième paragraphe de l'article 17 :

« Un tiers des inspecteurs généraux sera nécessairement pris parmi les membres ayant appartenu à l'*enseignement libre.* »

Et à l'article 18 :

« L'inspection de l'enseignement primaire est spécialement confiée à quatre inspecteurs généraux dont deux *au moins* doivent appartenir à l'enseignement public ou libre. »

On conçoit qu'avec un pareil système les écoles ecclésiastiques n'ont plus rien à désirer; les voilà soustraits à la surveillance de l'Etat et soumises seulement à la formalité d'une inspection par les membres mêmes des corporations religieuses. Les frères des écoles chrétiennes pourront répandre à loisir leurs doctrines morales et politiques sans que personne y puisse trouver le plus petit mot à redire, et les affiliés de la Société de Jésus auront toutes leurs aises pour façonner le Peuple au *renoncement*, et éteindre en lui toute idée de raisonnement et toute lueur d'intelligence.

Il est vrai que, par compensation, les agents chargés de l'instruction publique, distribuée au nom de l'Etat, se trouvent placés sous la surveillance immédiate du clergé, système équitable et salutaire dont nous apprécierons les fruits dans notre prochain article.

On lit dans le *Moniteur :*

Conformément aux articles 25 et suivants de la loi de finances du 19 mai 1849, qui prescrit la révision des pensions accordées à d'anciens fonctionnaires depuis le 1er janvier 1848, le conseil d'Etat a révisé et approuvé, et, par décrets du 21 août dernier, le président de la République a confirmé les pensions accordées aux fonctionnaires dont les noms suivent :

De Rambuteau, ancien préfet, âgé de 68 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 6,000 fr.

Le Provost, ancien préfet, 53 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 2,593 fr.

Sers (Louis), ancien préfet, 58 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 6,000 fr.

Barthélemy, ancien préfet, 62 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 3,142 fr.

Fleury, ancien préfet, 55 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 2,543 fr.

Mercier, ancien préfet, 49 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 3,050 fr.

Roulleaux-Dugage, ancien préfet, 47 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 4,100 fr.

Galzain, ancien préfet, 53 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 2,667 fr.

Pontallié, ancien sous-préfet, 53 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 500 fr.

Bondil, ancien sous-préfet, 57 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 500 fr.

Delange, ancien sous-préfet, 73 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 500 fr.

Defermon, ancien sous-préfet, 50 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 537 fr.

Boullay, ancien sous-préfet, 57 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 847 fr.

Molin, ancien conseiller de préfecture, 60 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 1,183 fr.

Denis de Jenneville, ancien conseiller de préfecture, 72 ans, pour infirmités graves au jour de son remp., 200 fr.

Cuirnoir, ancien stationnaire de l'administration des lignes télégraphiques, 62 ans, pour infirmités graves au jour de son remplacement, 91 fr.

C'est donc une affaire bien entendue. M. de Rambuteau, ce *pauvre infirme*, pour ne parler que de lui seul, a droit aux deniers de la République, pour avoir bien servi le roi Louis-Philippe. L'assemblée l'a voté, le conseil d'Etat l'a approuvé, et la République paiera.

Nous voudrions bien savoir pourtant, si ce n'était pas être trop curieux, quelles sont ces graves infirmités, arrivées simultanément et si inopinément à ces seize *pauvres invalides civils.*

M. de Rambuteau, par exemple? le *Moniteur* devrait bien nous apprendre quelle autre infirmité que la perte de son traitement est venue l'accabler le jour de son remplacement.

Cette dernière infirmité n'est pas la moins pénible, on le sait, surtout pour un homme habitué à de gros émoluments. En ce cas, c'est un bien faible dédommagement, et la République a agi avec une mesquinerie de parvenue.

Mais enfin ce qui est voté est voté, et la République pour réparer autant que possible son peu de *connaissance des usages*, n'a plus qu'une chose à faire, c'est de payer exactement l'arriéré et le courant.

Nous connaissons encore quelques ministres et préfets infirmes et sans emploi. Nous les recommandons à la bienveillance de la République.

COLONIES FRANÇAISES.

ILE DE LA RÉUNION.

Le contre-coup de la réaction que nous subissons en France se fait sentir jusque dans nos colonies les plus éloignées. L'île de la Réunion n'a pas été plus épargnée, sous ce rapport, que nos autres possessions d'outre-mer. La société coloniale est en proie au malaise profond qui travaille en ce moment la mère-patrie. Deux partis bien tranchés sont en présence : les anciens propriétaires d'esclaves, les fidèles représentants du passé, qui ont toujours protesté contre les intentions généreuses de la France; et les hommes de progrès et de modération qui, ayant l'intelligence des vrais intérêts coloniaux, ont accepté sans arrière-pensée le nouvel ordre de choses inauguré par la République. A ceux-ci sont venus naturellement se joindre tous ceux pour qui l'émancipation, décrétée par le gouvernement provisoire, n'a été qu'un acte de tardive réparation à l'iniquité séculaire de l'esclavage. Ce dernier parti, dévoué à la République et au succès de ses institutions, est sans contredit le plus considérable, si on ne l'envisage qu'au point de vue du nombre; mais l'autre est, en réalité, plus puissant, car il a pour lui les avantages des positions acquises, de l'instruction et de la fortune. L'un représente la démocratie, l'autre l'aristocratie coloniale.

Avant la République, des préjugés de couleur et de peau, on se le rappelle, élevaient une barrière infranchissable entre les blancs et les mulâtres.

Déjà, sous le régime de la monarchie, le gouvernement métropolitain et quelques hommes éclairés du pays, — trop peu nombreux, — avaient cherché à combattre ces préjugés qui entretiennent la défiance et l'animosité entre les deux fractions de la population libre.

Mais, malheureusement, les gouverneurs, les procureurs-généraux et autres personnages officiels, sans en excepter les hommes du clergé, subissant l'influence de l'aristocratie locale, ne voulurent pas seconder les intentions libérales de la mère-patrie. Il n'en est pas un qui n'ait, à cet égard, trahi sciemment la pensée métropolitaine. Envoyés par la France pour provoquer la fusion entre les classes, pour combattre le mal des préjugés, ces hommes, salariés pour faire le bien, ont non seulement laissé faire le mal, mais ils l'ont pratiqué eux-mêmes et lui ont donné aux yeux des colons la sanction de l'exemple et de l'autorité, Or, les colons blancs n'avaient pas besoin d'être encouragés dans cette voie; cependant il faut le reconnaître, leur dur orgueil envers leurs *compatriotes de couleur* était souvent égalé par l'arrogance déplacée des fonctionnaires publics.

Ces préjugés de sang et d'épiderme, ces distinctions humiliantes entre enfants d'un même sol, font des annales de nos colonies une des pages les plus honteuses de l'histoire de l'humanité. C'est ridicule et douloureux tout ensemble, et le sens logique en est très difficile à saisir. Nous comprendra-t-on quand nous dirons que, dans les colonies, ce n'est pas l'opposition, mais le pouvoir qui était libéral. Le mouvement y était représenté par ce qui ailleurs personnifie la résistance. Par position exceptionnelle, par la nature spéciale de ses intérêts, le pays était hostile à toute idée de progrès; les chambres ne voulaient pas entendre parler de l'émancipation des noirs, et le gouvernement travaillait à y pousser les esprits. Qu'on admette l'esclavage comme légitime et de droit humain, et l'on aura aussitôt le mot de l'énigme coloniale. Les préjugés, les divisions de classes, l'humanité sacrifiée à l'intérêt, tous ces abus révoltants sont le fruit naturel de l'esclavage : un ordre de choses monstrueux devait enfanter des conséquences monstrueuses.

Cependant, après la révolution, quand l'affranchissement des noirs avait fait de la société coloniale une seule grande famille, on pouvait espérer que la prudence, à défaut d'inspiration plus généreuse, mettrait un frein aux exigences superbes de l'aristocratie créole. On devait surtout compter sur le concours des agents du pouvoir pour amener une désirable fusion entre les partis.

La nouvelle transformation sociale, par laquelle venaient de passer les colons, rendait facile cette tâche de pacification et de réconciliation intérieure. Issus d'un pouvoir démocratique, les hommes officiels de la colonie avaient pour premier devoir de démocratiser les mœurs des pays où la métropole les envoyait pour représenter son esprit d'égalité et de fraternité. Leur conduite, en ce sens, eût semblé natu-

---

cachait point combien il en coûtait à sa fierté de se voir obligé de descendre de cheval devant un de ses neveux, qu'il avait traité toute sa vie en inférieur. Le chah l'accueillit froidement, mais avec beaucoup de politesse, et l'invita à se rendre chez lui.

Dans le cortége du chah, nous trouvâmes l'Assyfou Doulète et l'eunuque Khosrew-Khan, venus de Téhéran la nuit dernière. Le chah remercia devant tout le monde les ambassadeurs de lui avoir procuré l'occasion de pouvoir oublier tous les torts dont Imam-Verdi-Mirza s'était rendu coupable. Le soir même il lui envoya une robe d'honneur accompagnée d'un firman de pensions viagères pour lui et toute sa famille.

Nos bagages étant restés à Abdullahabad, le vizir de Kazbine nous envoya des tentes et des lits avec des plats chargés de viandes, et des confitures pour notre souper.

XXIX.

Village de Séfère-Khodja, 5 décembre.

Tout porte à croire que l'expédition finira comme elle a commencé, sans brûler une amorce. Le prince Imam-Verdi-Mirza est parti pour Téhéran, avec mission d'agir auprès de Zilli-Sultan, dans le but d'en obtenir sa promesse de s'en remettre sans conditions à la générosité du jeune chah, son neveu. Il veillera en même temps à ce que le trésor du feu chah ne soit pas gaspillé.

D'après les comptes les plus modérés, le prétendant avait déjà dépensé six à sept millions de francs. Ce qui a pu être sauvé ne l'est que grâce à l'énergie de l'eunuque Kosrew-Khan. Quelques heures après le départ du prince, un messager est parti portant l'acte d'amnistie signé par les ambassadeurs, le kaïmakam et un des ministres nouvellement arrivé, Mirza-Moussa-Naïb. Les personnes amnistiées appartiennent pour la plupart au personnel du harem du feu chah; on veut les rassurer sur leur avenir, afin de prévenir la désertion, car plusieurs veuves et leurs parents s'enfuyaient de la capitale en emportant des effets précieux et de l'argent.

Sir H. Bethune écrit que tous les chefs de ce qui restait de la ci-devant armée d'Imam-Verdi-Mirza, se sont volontairement présentés chez lui, en mettant leurs troupes à la disposition de Mohammed Chah. Il nomme dans son rapport plusieurs de ses chefs : Abbas-Ali-Khan, commandant d'artillerie de Téhéran, lui a remis sept canons, 210 chevaux, 100 mulets, 140 chameaux chargés de munitions de guerre, 10 chameaux avec les bagages d'artilleurs et 50 chameaux portant autant de pièces d'artillerie volante (*Zembourèque*), sans autres affûts que les bâts de chameaux. Ali-Mohammed-Khan, chef des tribus de Kurd-Betché et de Démavendi, avec 1,200 chevaux. Hassan-Beg, avec soixante *golams*, ou gardes à cheval du feu roi. Enfin Mohammed, Tagin-Beg avec vingt golams.

XXX.

Village de Yengui-Imam, 6 décembre.

Tout est fini; Téhéran nous ouvre ses portes, Mohammed-chah, après avoir commencé en vrai prince tartare par faire crever les yeux à ses deux frères, a depuis suivi les conseils des représentants européens, qui lui recommandaient les mesures conciliatrices. La manière dont il a agi envers ses oncles a rassuré les esprits. Voici la lettre que le kaïmakam vient de recevoir de Mohammed-Bagyr-Khan, commandant militaire de Téhéran :

« Mon maître, mon chef! Ayant appris que, dans la journée de mardi dernier, le camp de notre auguste souverain avait quitté Kazbine, le lendemain mercredi, à l'aube du jour, je me suis rendu, à la tête d'environ 2,000 mousquetaires (*tufenktchi*), au palais. Deux cents hommes ont été aussitôt envoyés pour s'emparer de Djéafer-Khan, ministre du prétendant, et de ses domestiques. Ils l'ont trouvé au second étage du bâtiment de corps de garde, et l'ont chargé de fers, lui et ses gens. Moi-même je suis allé à la recherche du prince Zilli-Sultan.

» Je l'ai trouvé dans le pavillon de *Kulah-Frengui*, et je lui ai annoncé que sur un ordre du chah, mon auguste souverain, il lui est défendu de sortir du pavillon. Deux cents autres mousquetaires ont reçu l'ordre de garder les issues. Après quoi je me suis assuré des personnes des princes Mohammed-Véli Mirza, Suléiman Mirza et autres, jouissant de quelque influence dans la ville, y compris les fils de Zilli Sultan, et je les ai fait tous enfermer dans la prison du corps de garde, confiée à la surveillance de cent mousquetaires. Mon fils, Réfi Khan, à la tête de deux cents mousquetaires veillera à la sûreté des bazars. Après avoir fait convoquer les *Kétkhudas* (chefs de quartiers) de la capitale, je leur ai déclaré qu'ils me répondraient chacun de la tranquillité de son arrondissement. Deux heures ont suffi à toutes ces dispositions. La ville jouit d'un ordre et d'un calme parfaits. Les habitants, riches et pauvres, m'ont tous envoyé leurs députations pour me remercier de ce que j'ai fait, en protestant de leur dévouement à toute épreuve. Ainsi tout est tranquille. Sans une action prompte et énergique, j'aurais exposé la ville aux désordres d'une émeute.

» Je vous prie, monseigneur, de déposer tout cela en secret sous la poussière foulée par les pieds de notre auguste souverain. Ne vous inquiétez pas le moins du monde; les intérêts sacrés de sa majesté me sont à cœur tout aussi bien qu'à vous-même. Tout ce qui était indispensable au maintien de la capitale et de la citadelle est déjà fait. Des gardes fidèles veillent à l'intégrité de tout ce qui nous appartient. Les suspects et les partisans de Zilli-Sultan sont emprisonnés. Leurs portes sont gardées à vue. Il m'est impossible de vous décrire la dixième partie de la joie de tous les habitants de la ville. J'attends les ordres ultérieurs dont il plairait à sa majesté de m'honorer et je vous prie de me les faire parvenir aussitôt que vous pourrez.

» Le serviteur de Dieu, MOHAMMED-BAJYR. »

Pour donner une idée de la panique que l'emprisonnement de Zilli-sultan répandit parmi les veuves et les enfants du feu chah, je traduirai ici la lettre de Zéia Sultana, fille de Fetch ali chah. Elle écrit à son aïeul, venu, comme nous l'avons vu, rejoindre notre camp à Kazbine.

Mon frère de cœur, Assyfou-Doulète!

« Ah! ah! hélas, je ne sais plus comment te reprocher ton manque de foi, ta perfidie! En effet, tu as merveilleusement bien soigné nos intérêts. Règne donc tout seul et triomphe. Tu aurais bien mieux agi en venant vite nous rejoindre ici. Qui sait, ta présence aurait peut-être contribué à mettre un peu d'ordre dans nos affaires, et nos hommes ne nous échapperaient pas aussitôt. Que veut-on faire du Zilli-Sultan? Passera-t-on au fil de l'épée toutes les femmes et les enfants du harem royal? Homme pervers, crains la colère divine. Après avoir mangé pendant quarante ans le pain de notre père, te voilà incapable de prouver ta reconnaissance à ses orphelins par aucun acte de courage mâle. Fi de l'ingrat! — Porte-toi bien! »

Une femme de beaucoup d'influence, Fekhrou Doulète, veuve du feu chah écrivit :

« Khan Assyfou Doulète! — Que dire, qu'écrire, pourquoi la poussière du tombeau ne nous a-t-elle pas ensevelies avant l'arrivée d'un jour si désastreux? Notre sire, de glorieuse mémoire, ne t'a-t-il pas comblé de faveurs, n'as-tu pas vécu de ses bienfaits, n'appartiens-tu pas toi-même à son auguste famille? Ton cœur est-il vide de sentiments de reconnaissance? Es-tu homme, as-tu de l'amour propre? Eussions-nous tous mérité les tortures de l'enfer, toi au moins, tu n'avais aucun droit de nous payer d'ingratitude.

» Pourquoi nous laisses-tu à la merci d'autrui? Ces familles, tous ces enfants, tout cela se meurt de frayeur. Au moins dépêche-toi de venir nous rejoindre. Que sont donc devenues les vertus des Kadjars? Vous ne rêvez, vous ne pensez vous autres qu'au pouvoir, au maintien du pouvoir, aux moyens du pouvoir, que sais-je? Faites-nous balayer, nous pauvres femmes, de la surface de ce monde; mais au moins rendez-nous nos hommes. Dieu de lumière, aveugle-nous, tue-nous, anéantis-nous! Les forces m'abandonnent, et je ne sais plus que devenir. Tu es à l'abri de toute atteinte, toi; arrive donc ici, ou bien notre sang retombera sur ta tête : Dieu est juste, il t'en demandera compte au jour du jugement dernier. Quels serments, quelles garanties voulez-vous de notre part? Est-ce le dernier mot des protestations de dévouement et de fidélité tant de fois jurée à notre sire décédé? Bravo! je t'en félicite, en vérité. J'ignore ce que j'écris. Dieu, aie miséricorde de tes serviteurs infortunés! Dieu, inspire des sentiments de clémence à ces représentants des puissances étrangères! Voilà ce qui se passe dans nos cœurs. Salut. »

(La suite a demain.)

Nous commencerons mardi prochain, 18 septembre, la publication du second volume de la REINE DE BABYLONE.

relle, même aux esprits les plus attachés aux traditions du passé; la leçon eût été comprise et l'exemple imité peut-être.

Il n'en a pas été ainsi. Les préposés de la République se comportent à l'île de la Réunion absolument comme leurs prédécesseurs de la monarchie. Ils font tout ce qu'il faut pour maintenir les préjugés de classe et blesser les justes susceptibilités de la population la plus nombreuse de la colonie, celle des hommes libres de couleur.

Les journaux de la *Réunion* et nos correspondances particulières nous racontent, à ce sujet, un scandaleux exemple de réaction donné par le citoyen Massot, procureur général de la République. Le citoyen Massot, qui a remplacé dans cette île l'ancien procureur général Ogé-Barbaroux, fils de l'illustre Barbaroux, mais qui n'a d'illustre, lui, et de républicain que son nom, le citoyen Massot a donné un grand bal, une fête publique et ayant un caractère officiel.

Chacun pensait que c'était une occasion provoquée à dessein par l'un des premiers fonctionnaires de la colonie pour manifester hautement ses sympathies démocratiques, pour faire un appel général à la concorde en conviant indistinctement tous les habitants du pays à sa réunion républicaine, en leur donnant ainsi l'exemple de ce libéralisme intelligent et fraternel, si bien placé, si naturel chez un magistrat de la République.

Faire du républicanisme, allons donc! le citoyen Massot avait bien autre chose en vue. Est-on tenu d'être républicain parce qu'on est aux gages de la République? Sa fête officielle a été toute exclusive, toute aristocratique. 750 invitations ont été distribuées, mais dans la seule population blanche du pays. Une unique exception avait été faite en faveur de M. E. Laffond, homme de couleur, invité personnellement en sa qualité de conseiller communal, de membre du conseil privé du gouverneur et de troisième adjoint du maire de Saint-Denis.

Or, M. Laffond est marié, il a une famille charmante et estimable à tous égards; on comprend qu'il a dû refuser une invitation exclusivement *personnelle* et toute blessante dans sa position de mari et de père. L'inconvenance impertinente du citoyen Massot ne s'explique que pour ceux qui savent la sainte horreur des peaux blanches pour les peaux bistrées.

Nous ne descendrions pas à rapporter ici de telles misères si nous n'y voyions une cause de division intestine qui finirait par amener les plus déplorables résultats si l'autorité métropolitaine n'y prenait garde.

Dans sa position de procureur général, ce que M. Massot a fait à la *Réunion* n'est pas seulement une faute, un oubli des convenances, c'est un manquement à *son devoir* comme membre d'une administration républicaine.

Les populations qui ont tant souffert sous l'ancien régime colonial espéraient que les principes de *liberté*, d'*égalité* et de *fraternité*, proclamés par la Révolution de Février effaceraient désormais sur leur sol toute distinction de classes et de couleurs. Etait-ce au procureur-général de la République à les détromper?

Etait-ce au magistrat, chef du parquet qui a fait enregistrer à la Cour d'appel l'acte solennel de la proclamation de la République française à l'île de la Réunion, à y donner le premier l'exemple de ces tristes préjugés que répudie tout ce qu'il y a d'intelligent et de libéral dans la jeune génération créole?

Etait-ce à lui, par un acte impolitique et provocateur, de venir jeter de nouveaux ferments de discorde entre les membres de la famille coloniale? de séparer ceux qui doivent désormais marcher unis, de ressusciter les préjugés et les hontes du vieux colonialisme?

Un procureur général de la République avait une toute autre mission à remplir. Nous appelons donc la sérieuse attention du ministre de la marine sur la conduite des agents du gouvernement dans nos possessions extérieures. Nous lui rappellerons que la République ne peut et ne doit garder à son service que des républicains, c'est à dire des hommes d'une intelligence assez sympathique pour comprendre toutes les hautes promesses contenues dans nos nouvelles institutions, et se dévouer à en hâter partout la réalisation.

La *Tribune des Peuples* est l'organe naturel de toutes les classes souffrantes ou opprimées; à ce titre, elle ouvrira toujours ses colonnes aux justes réclamations de nos compatriotes d'outre-mer.

ETATS GERMANIQUES.

Bavière. — NUREMBERG, 7 *septembre*. — Le *Correspondant* annonce qu'un certain nombre des plus notables bourgeois de Nuremberg, sans distinction d'opinions politiques, s'est réuni pour présenter au roi de Bavière une pétition en faveur de tous ceux qui sont accusés de crimes politiques depuis l'année passée. La pétition circule dans notre ville, et elle trouve tant d'adhérents qu'il faut espérer que les autres villes imiteront notre exemple.

Würtemberg. — ULM, 6 *septembre*. — On reprend peu à peu les travaux de fortifications de notre ville que les événements politiques avaient interrompus.

— Le chemin de fer de Biberach à Erbach va être ouvert avant l'hiver.

PRUSSE.

BERLIN, 10 *septembre*. — L'Autriche s'est enfin décidée à faire des propositions positives sur la formation d'une commission chargée provisoirement du pouvoir central de l'Allemagne. Jusqu'à présent toutefois, il n'est arrivé que des communications confidentielles et nullement officielles. Elles se rapportent aux propositions faites par M. de Biegeleben au nom du vicaire de l'empire et sont conçues tout autrement qu'on ne s'y attendait.

Il ne s'est pas encore formé dans le ministère de majorité pour les accepter, quoique les idées de la Prusse sur les restrictions à apporter aux pouvoirs de cette commission aient prévalu dans les parties les plus essentielles. Ce nouvel organe de la confédération allemande n'aura aucun point de contact ni avec la Constitution des trois, ni avec la fédération restreinte.

La nouvelle que le roi, accompagné de la reine et de toute la famille royale de Saxe, s'est rendu à Tœplitz, a fait grand bruit, personne ne s'étant douté de cette excursion. Le général Gerlach, ultra-réactionnaire connu, ayant seul suivi le roi, et celui-ci s'étant fait envoyer l'uniforme autrichien, le public de Berlin ne se fait pas faute de mettre au jour les combinaisons les plus diverses et les plus blessantes pour les sentiments du peuple prussien. Les ministres responsables n'ont rien su de ce voyage.

BRESLAU, 7 *septembre*. — D'après l'ordre du ministère du commerce, on va procéder dans quelques jours aux travaux préparatoires de la construction d'un chemin de fer de Breslau à Posen. En même temps, on s'occupera de la régularisation de la rivière de l'Oder, qui a été négligée pendant longtemps.

RATZIBOR, 3 *septembre*. — Le fils du maréchal Paskievicz a passé hier par notre ville, se rendant de Varsovie à Vienne. Il va remettre à l'empereur François-Joseph une caisse pesant quelques cents livres, qui renferme les drapeaux autrichiens repris aux Hongrois. Quant aux drapeaux hongrois qui ont été pris par les Russes, ils seront transportés à Saint Pétersbourg. Un des convois d'aujourd'hui transportait 360 soldats et 12 officiers russes, venant des hôpitaux de Presbourg, et se rendant à Cracovie.

AUTRICHE

VIENNE, 8 *septembre*. — D'après la *Feuille constitutionnelle* Haynau aurait déposé son commandement en Hongrie. On suppose qu'il en obtiendra bientôt un autre sur les bords du lac de Constance, où se trouve déja réunie une armée de 40,000 hommes, qui sera renforcée, sous peu, par un corps de 20,000 hommes.

— Une ordonnance du gouvernement prescrit aux employés de tous les ministères un uniforme. Les couleurs des uniformes différeront selon le ministère.

— Le *Lloyd* trouve que la nomination d'un Hongrois baron Ambrozy comme gouverneur du Banat ne s'accorde pas avec l'instruction ministérielle, qui garantit les droits de nationalité aux peuples de la monarchie. Le Banat compte 600,000 Roumains ou Valaques, 200,000 Allemands, 160,000 Serbes et seulement 50,000 Hongrois.

Les personnes que le nouveau gouverneur a nommées appartiennent toutes à la nationalité hongroise.

— Avant de partir pour la Styrie, Gœrgey a échangé des cadeaux avec Paskiewicz. Il lui a donné un cheval et a reçu du prince une paire de pistolets.

— Pour prouver que les paysans de la Galicie ne se refusent pas de travailler, la *Presse* de Vienne rapporte que, dans l'intervalle d'un seul mois, ils ont transporté sur leurs chariots, de Dukla à Bardüow, 136,000 quintaux, et qu'ils venaient de contrées éloignées de 30 à 40 lieues pour se charger de ces transports.

— Quelques cents honveds hongrois, envoyés de Presbourg, sont dirigés vers l'Italie pour être incorporés aux régiments autrichiens.

ITALIE.

Piémont. — Les journaux de Turin ne nous sont pas parvenus aujourd'hui.

ALEXANDRIE. — Depuis quelques jours quelques émissaires de l'Autriche parcourent tous les établissements, toutes les auberges pour s'attirer la confiance des émigrés lombards, et les engager par de belles promesses à rentrer dans leur patrie. Ils disent à ces malheureux que s'ils sont déserteurs, ils peuvent rentrer, que tout est oublié; mais que s'ils laissaient passer le mois de septembre, ils seraient expulsés du Piémont et sévèrement punis par Radetzki.

GÊNES, 7 *septembre*. — Le 12 courant seront célébrées les funérailles du roi Charles-Albert. La messe a été écrite par le maëstro Gambini. On dit que la musique est admirable.

— On lit dans la *Gazetta di Genova :*

« Le 5 du mois courant abordait à Porto-Venere sur une barque de pêcheurs, Joseph Garibaldi arrivant de la Toscane, et accompagné d'un seul ami.

» Il se rendait à la Spezia et de là à Chiavari, où il arrivait assez tard. Cependant, il fut reconnu, et aussitôt il fut entouré d'une foule considérable.

» L'intendant se rendit auprès de lui et l'invita à rester dans la ville, en évitant de se montrer jusqu'à ce qu'il eût reçu les instructions nécessaires.

» Cependant le commissaire royal, après avoir reçu les rapports, se mit en mesure d'exécuter les ordres du ministère.

» Un capitaine de gendarmerie fut expédié à Chiavari pour l'inviter à se rendre à Gênes, où il resterait en lieu de sûreté, jusqu'à ce qu'on pût le faire partir pour l'étranger.

» Garibaldi déféra de bonne grâce aux ordres du gouvernement sans faire la moindre opposition.

» Le bruit de son départ s'étant répandu, beaucoup de citoyens accoururent pour le voir, mais il engagea la foule à se disperser.

» Alors et depuis, il a fait connaître que toutes les démonstrations que l'on ferait en sa faveur ne pourraient que lui être nuisibles.

» Le gouvernement ne croit pas pouvoir accorder à Garibaldi de séjourner dans le Piémont. Il n'en est pas moins disposé à le traiter avec les plus grands égards, et à lui faciliter les moyens de se rendre à l'étranger. »

Vénétie. — VENISE, 4 *septembre*. — On lit dans la *Gazette de Venise* l'avis suivant publié par la congrégation municipale :

« Tous les articles de consommation qui seront mis en vente et exposés à la vue du public devront porter une étiquette où seront marqués les prix d'une manière bien distincte, suivant les mesures prescrites par le commandant de place.

» Quiconque n'obéira pas à cette prescription sera puni par la confiscation des choses exposées en vente.

» Signé : CORREO.

« Vu : Général DIERKES. »

États romains. — ROME. — On lit dans le *Corriere Mercantile* :

« Nos correspondances de Rome font un tableau épouvantable de l'état de cette cité.

» Sans parler des dégradations des monuments, des palais en ruine, des jardins dévastés, et d'autres pareils désastres provenant non pas des projectiles français, mais de la hache des défenseurs, la plaie qui nous tourmente le plus est celle que nous ont laissée les expédients nécessités par l'état révolutionnaire sous lequel nous avons vécu, en y joignant la mauvaise foi de la commission potificale.

» A peine le gouvernement sur le penchant de sa ruine eut-il fait usage du papier-monnaie, que le numéraire disparut tout à coup.

» Pour faciliter le petit commerce on émettait jusqu'à des bons de 10 baiocchi (50 centimes). Alors le numéraire devint tout à fait invisible.

« Maintenant voici la situation économique du pays. Des chiffons de papier de dix baiocchi réduits à 6 1|2, perdant en outre 22 p. 0|0 contre argent; une monnaie de cuivre blanchi, redevenu rouge, que les cardinaux veulent retirer en y substituant une monnaie de cuivre d'une valeur intrinsèque.

« Dans les cafés, pour faire l'appoint, le maître donne un billet de sa main qui vaut pour la prochaine consommation.

« Le napoléon d'or, qui valait auparavant 3 écus, en vaut maintenant 7 sans compter les baiocchi, etc., etc.

« En définitive, pour compenser tous ces maux, quelle liberté peuvent espérer les Romains? De ce côté l'horizon est encore très obscur. »

— 2 *septembre*. — La lettre du président de la République française a suscité une grande tempête. Les difficultés ont beaucoup grandi, et il y a moins que jamais à espérer que l'on puisse conclure un arrangement prompt et raisonnable.

La diplomatie française proclame bien haut que les promesses qui ont été faites n'ont pas été observées; la cour pontificale crie à l'outrage, à l'impertinence, et se révolte contre l'autorité que s'arrogent les Français. Il est peu facile de prévoir comment tout ceci finira; mais on incline à penser que la France se radoucira, que la cour pontificale persistera, et que dans toutes ces complications c'est toujours le pays qui sera victime.

3 *septembre*. — Depuis deux jours, il semble que Gaëte l'ait emporté. La garde nationale dissoute, ou, pour mieux dire, abolie, en est une preuve presque indubitable.

On parle d'un accord entre Rome, Paris et Gaëte. Voici ce qui serait convenu : il y aurait un conseil d'état, un ministère composé de séculiers; les plus hautes charges seraient remplies par des séculiers, avec faculté d'y joindre quelque prélat; amnistie générale, moins tous les membres de la constituante, moins les triumvirs, moins tous les présidents des cercles, moins tous les préfets (*presidi*), moins quelques autres encore, avec beaucoup de *et cœtera*. Tout le reste serait gracié. L'armée serait portée à 24 mille hommes.

BOLOGNE, 4 *septembre*. — Aucun officier italien de ceux qui étaient à Venise n'a voulu rendre son épée. Tous l'ont brisée. Les officiers suisses l'ont rendue. Les troupes qui défendaient Venise n'ont point voulu aller à Mestre avec leurs armes, et les ont laissées dans la ville.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 11 *septembre*. *Midi*. — Consolidés au comptant, 92 1|8 1|2, pour compte 92 1|2 3|4.

Trois heures. — Pour compte, 92 5|8 3|4.

Le *Morning-Chronicle* consacre un long article à des raisonnements au sujet de la lettre du président et des affaires de Rome. Il conclut qu'une scission inévitable est à la veille d'éclater dans les rangs du *conservatorisme* français.

Le prince de Galles, prince royal, vient d'être fait comte de Dublin.

Le choléra augmente ses ravages à Londres. Dimanche et lundi dernier, il y a eu 432 cas de mortalité dans cette ville et les environs.

NOUVELLES DIVERSES.

C'est demain à une heure précise qu'aura lieu la distribution des récompenses nationale décernées aux graveurs, sculpteurs et architectes qui ont exposé cette année des travaux d'art.

Cette distribution aura lieu dans l'Orangerie des Tuileries. Le président de la République et toutes les autorités artistiques et littéraires y assisteront.

— Ce matin, à 11 heures, a eu lieu à l'église Saint-Louis d'Antin un service funèbre pour le repos de l'âme du roi Charles-Albert.

Une foule d'étrangers de distinction, tout le corps diplomatique, plusieurs généraux et hauts fonctionnaires assistaient à cette cérémonie.

M. le président de la République y était représenté par M. Fleury, son aide-de-camp.

L'église était, à l'intérieur et à l'extérieur, tendue entièrement de noir; au milieu s'élevait un cénotaphe de velours étoilé d'argent.

L'office des morts a été célébré par M. le curé de Saint-Louis entouré d'un nombreux clergé.

Après le *De profundis* entonné par les assistants au son de l'orgue et au bruit des cloches, la foule s'est retirée dans le plus profond recueillement.

— M. Berger, préfet de la Seine, qui est en congé, ne sera de retour à l'Hôtel-de-Ville qu'à la fin de cette semaine.

— C'est le 26 de ce mois qu'aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le premier tirage de numéros de coupons à rembourser sur l'emprunt municipal de 25 millions, contracté avec la maison Dethomas et Béchet, le semestre dernier.

— Le public lisait ce matin sur tous les piliers de l'église Saint-Eustache le document que voici : « Extrait du diplôme pour l'érection canonique de l'association de la bonne mort dans l'église Saint-Estache.

« Jean Roothaan, supérieur général de la société de Jésus, à tous ceux qui ces présentes verront, salut en celui qui est le salut véritable et éternel.

» Le pape Léon XII, d'heureuse mémoire, ayant eu la bonté de nous accorder par un rescrit, en date du 22 janvier 1827, à nous et à nos successeurs la faculté d'ériger avec l'autorité apostolique dans toutes les églises du monde l'association de bonne-mort, avec toutes les grâces, tous les priviléges et toutes les indulgences accordés ou qui pourront l'être, dans la suite des temps, à l'association du même nom, érigée dans notre maison professe de Rome ou à toutes celles qui lui sont affiliées.

» D'une autre part le vénérable curé de Saint-Eustache nous ayant demandé de vouloir bien ériger dans la susdite église la susdite association, et de l'affilier à l'association première, établie dans notre église de Rome;

» Et *nous*, approuvant, comme nous le devons, le zèle pieux du susdit curé de Saint-Eustache, et désirant de toute notre âme l'augmentation de la gloire de Dieu et l'avancement des fidèles dans la voie de la vertu :

« Nous érigeons la susdite association de fidèles de l'un et l'autre sexe, sous l'invocation de Jésus-Christ mourant, et sous le patronage de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans la susdite église. Nous l'affilions et nous l'unissons à l'association de Rome, et nous lui accordons tous les priviléges, toutes les indulgences même plénières et toutes les autres faveurs accordées à l'association-mère, au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit, et nous supplions la majesté divine de ratifier dans le ciel cette concession, comme aussi de combler de grâces célestes les associés qui méditeront avec piété sur les souffrances de Jésus-Christ et sur les douleurs de sa très-sainte mère, de leur accorder de mourir de la mort des justes, et de daigner les rendre participants de la gloire céleste.

En foi de quoi nous avons signé de notre main ces présentes lettres, et avons ordonné de les sceller du sceau de notre société.

» Donné à Rome le 8 août 1849

Signé : JEAN ROOTHAAN.

— On lit dans le *Populus :*

« Etienne Chabbert, est un jeune orphelin qu'un curé de village avait recueilli et placé en apprentissage chez le sieur R....., cordonnier. Vendredi dernier R...... reprocha au jeune Chabbert, devant le curé qui s'informait de la conduite de son protégé, d'avoir voté pour la liste rouge, et de fréquenter des mauvais sujets obligés d'aller rendre compte de leurs actes à Montpellier. Bourgeois, dit Chabbert, ces jeunes gens n'ont ni volé ni tué, et je ne serai pas déshonoré parce que j'ai voté selon ma conscience. La conversation en resta là, mais le lendemain, sous le prétexte futile qu'il ne voulait pas se compromettre en gardant chez lui un ouvrier qui venait d'être cité comme témoin dans l'instruction relative aux fraudes électorales, R..... chassa son apprenti à six heures du soir, l'obligeant d'emporter tous ses effets avant de sortir de la maison, et comme Chabbert désolé lui observait qu'il était sans asile, sans pain, il répondit : Que les rouges te logent et que Barbès te nourrisse, puisque tu as voté pour eux.

« Si la loi est impuissante contre de pareils faits, la morale publique ne saurait assez les flétrir. »

— On lit dans l'*Echo de la frontière* :

« Les *voyages à forfait* s'organisent partout. Voici une compagnie belge qui veut créer une concurrence à la compagnie de Paris, et qui s'engage à faire voir à des voyageurs, pour 100 francs, ce que l'entreprise de la place de la Bourse montre pour 200 francs. Il est vrai que les Belges sont mieux placés géographiquement que les parisiens pour mener les *voyageurs* à Londres ou sur le Rhin. Les compagnies parisiennes se voyant enlever leurs *touristes* vont baisser leurs prix pour les rattraper, et nous espérons bien sous peu assister à un spectacle semblable à celui qui se passa lors des concurrences de certaines messageries. Un jour une compagnie publia qu'elle conduirait ses voyageurs de telle ville à telle autre *sans aucune rétribution*; la concurrence s'empressa d'annoncer que non seulement elle mènerait *pour rien*, mais que même elle donnerait à dîner en route : sa rivale succomba comme on peut le croire, puis les conducteurs vainqueurs se rattrapèrent sur le public et regagnèrent bien les dîners donnés avec les intérêts. En ce moment la spéculation se porte sur les voyageurs à forfait; on les exploite, on les accapare, on les entreprend : on les mène à Spa, à Londres, à Bade pour une somme fixe sans qu'ils aient à s'occuper de rien, et on leur fournit toutes les distractions, tous les plaisirs, tous les spectacles des lieux visités. C'est surtout pendant les vacances que ces entreprises ont lieu en faveur des écoliers, des professeurs, des juges et des robins de toute espèce. On les rencontre par groupes de vingt à trente conduits par un agent de l'entreprise. C'est une des singularités spéculatives de notre époque qui paraît devoir prendre de plus en plus d'accroissements. »

— La dame T..., propriétaire, demeurant à Vaugirard, passait hier soir sur le boulevart de l'Observatoire. Fatiguée d'une longue course qu'elle venait de faire, elle se reposa sur un des bancs en bois placés sur ce boulevart. A peine était-elle assise, qu'elle entendit tout près d'elle de faibles cris plaintifs. Effrayée, elle resta d'abord un instant sans oser bouger; puis, cédant à une sorte de mouvement nerveux, elle s'enfuit à toutes jambes, arriva hors d'haleine près du jardin Bullier, dit la Closerie des Lilas, et tomba presque sans connaissance sur le sol.

Des jeunes gens, qui sortaient à ce moment de cet établissement, secoururent Mme T....., qui, revenue à elle, leur raconta la cause de son trouble. Tous résolurent alors de rechercher l'origine des gémissements mystérieux qui avaient si fort effrayé cette dame. Conduits par elle, ils se rendirent à l'endroit où elle s'était reposée. Cette fois, les cris se firent entendre plus distinctement; on s'approcha du banc, sous lequel on découvrit un très jeune enfant placé sur un lit formé avec une assez grande quantité de vieux chiffons, et de chaque côté duquel on avait rangé des pavés. L'enfant fut déposé chez le commissaire de police du quartier.

Ce magistrat a reconnu que cet enfant était du sexe féminin, et paraissait âgé d'environ quatre mois. Le mauvais état des hardes qui l'enveloppaient fait présumer que la misère a poussé les parents à le délaisser ainsi. On l'a fait inscrire sur les registres de l'état civil à la mairie du 11e arrondissement, sous les noms de Marie Durand, et transporter ensuite à l'hospice des Enfants-Trouvés et Orphelins, rue d'Enfer.

— La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de commander à M. Autier, pour l'achèvement de la ligne de Creil à Saint-Quentin, quinze mille traverses de hêtre qui doivent être pénétrées de sulfate de cuivre, suivant les procédés et sous la surveillance du docteur Boucherie. Il y a deux ans, la même Compagnie avait déjà fait faire avec soin, par un de ses ingénieurs, l'essai de ce procédé sur quinze mille traverses.

— L'empereur de Russie a ordonné à Saint-Pétersbourg la construction d'un observatoire physique central, qui est achevé aujourd'hui et qui fonctionne depuis le 1er juillet 1849. Cet établissement, placé sous la direction de M. Kupffer, est destiné non seulement à fournir un local convenable et les appareils nécessaires pour toutes les recherches physiques qui exigent des moyens considérables, des instruments d'une grande précision et des travaux continués pendant un temps très long, mais aussi à fournir un point central pour toutes les observations magnétiques et météorologiques de l'empire. L'observatoire physique central forme un établissement tout à fait indépendant de l'académie des sciences.

— Un meurtre est venu jeter aujourd'hui la consternation dans le quartier du marché Saint-Laurent. Vers six heures de l'après-midi, un monsieur et une dame vinrent prendre place à une table du café du chemin de fer de Strasbourg, en face de l'embarcadère. Au bout de quelques instants, une discussion assez animée s'engagea entre eux. Tout à coup l'homme, qui paraissait être arrivé au paroxisme de la colère, se lève, tire un pistolet de sa poche et ajuste la femme; celle-ci, par un mouvement rapide, détourne l'arme, et la balle va frapper un garde national qui faisait sa partie de dominos à une table voisine. La femme s'enfuit et se réfugie chez un pâtissier qui habite la maison voisine; le meurtrier la suit et lui tire à bout portant un second coup de pistolet, qui heureusement fait long feu, ce qui évite un second crime.

Le garde national si fatalement atteint, et qui venait d'accompagner son camarade à sa dernière demeure, est mort sur-le-champ sans pouvoir proférer une seule parole. La balle entrée par le dos, était allée se loger dans la région du cœur. Nous avons appris qu'il se nommait Combes, qu'il était père de quatre enfants, et exerçait la profession d'ébéniste dans la rue de Lancry. Quant au meurtrier, on n'a pu découvrir son nom, mais il a été arrêté ainsi que sa compagne.

— Ce matin, le quartier Saint-Honoré a été mis en émoi par une forte détonation partie d'une des maisons de la rue de la Concorde.

Vers huit heures, le concierge de cette maison, voulant s'assurer si la fosse d'aisances était pleine, eut l'imprudence d'approcher de l'ouverture du tuyau un papier allumé. Aussitôt le gaz s'enflamma, et le feu, pénétrant dans la fosse, produisit une explosion terrible qui arracha la pierre de fermeture et brisa toutes les fenêtres de la cour situées au rez de-chaussée.

Quant au malheureux concierge, il a été renversé à terre avec une grande violence, le visage à moitié brûlé et tout le corps contusionné.

— On lit dans le *Droit* :

« Il y a quelques jours, le nommé B...., jeune facteur attaché à l'administration des postes, fut puni d'une négligence dans son service, par la privation d'un mois de traitement. B...., dont la conduite jusque-là avait toujours été irréprochable, fut vivement affecté de cette punition. Les remontrances que lui fit sa femme à ce sujet, et, de plus, la mort récente d'un de ses amis, enlevé subitement par le choléra, achevèrent d'égarer son esprit. Il forma le sinistre projet de se détruire, et l'exécuta de la manière suivante :

B..., en l'absence de sa femme, qui était allée travailler chez sa mère, commença par attacher à la porte de sa chambre une immense couronne d'immortelles au milieu de laquelle il écrivit son nom en grandes lettres noires, puis il prépara un bol de punch qu'il absorba; enfin, après avoir calfeutré toutes les ouvertures de la chambre, il alluma un réchaud de charbon.

Lorsque la femme B... rentra vers les huit heures du soir, elle trouva son mari assis sur une chaise, dans la première pièce. C'est dans la chambre à côté qu'il avait fait ses apprêts de mort. Il paraîtrait que, poussé par l'instinct de la conservatien, il se serait traîné jusqu'à l'endroit où sa femme l'a trouvé.

Aux cris de cette malheureuse, les voisins sont accourus, et ont essayé de porter quelques secours au pauvre facteur; mais déjà il avait cessé de vivre.

— Un vol très important avait été commis au préjudice d'un propriétaire de la rue des Petites-Ecuries, M. M..., durant une absence de quelques semaines qu'il avait faite, laissant le soin de sa maison à quatre domestiques depuis nombre d'années à son service et sur la fidélité desquels il croyait pouvoir compter.

Sur la plainte portée, une enquête rapide ayant démontré qu'il était impossible que le vol eût été commis par d'autres personnes que celles ayant la connaissance des localités, les quatre domestiques furent mis en état d'arrestation.

Ce matin, deux d'entre eux, dont la justice a reconnu la complète innocence, ont été rendus à la liberté. Quant aux deux autres, ils ont été maintenus en état d'arrestation.

— Une saisie de métaux, fer, aciers, cuivre, avait été pratiquée, il y a quelques jours, au domicile d'un marchand chaudronnier de la rue Sainte-Elisabeth, comme étant de provenance suspecte, et l'enquête à laquelle on s'était livré sur leur origine, à laquelle la marque de fabrique *Remilly* permettait de remonter, avait eu pour premier résultat, de faire reconnaître par M. Nozeau, ingénieur en chef du matériel du chemin de fer du Nord, une partie des pièces de cuivre saisies comme provenant de soustractions opérées au préjudice de la compagnie qui exploite ce chemin.

Les investigations auxquelles a pu se livrer la police, en prenant pour point de départ ce premier renseignement, n'ont pas tardé à motiver l'arrestation d'une personne employée dans les ateliers du chemin de fer du Nord.

— Le mouvement qui a pour objet de faire acheter en Angleterre les propriétés par des sociétés qui les divisent ensuite par petits lots, prend un tel accroissement, que tout récemment des courtiers occupés de ces achats dans le comité de Yorkshire et de Cheshire, ont reçu, pour y être appliquée, la somme de 2,250,000 fr.

— On restaure et on remet à neuf tous les péristyles du Palais-National marchand.

— Voilà environ trois ans que la grande affaire Claude Thibert est à l'instruction. Est-ce qu'elle n'arrivera pas bientôt en cour d'assises. Trois ans de prison préventive ! Cela ne se voit dans aucun pays civilisé.

— Cette nuit et toute la matinée il y a eu une tourmente affreuse qui a empêché l'entrée des bâtiments dans les ports du Hâvre, de Boulogne et de Calais, et de graves sinistres ont eu lieu en mer.

— Les paiements des arrérages des tontines d'épargnes et des employés auront lieu les 1er et 3 octobre prochains et jours suivants.

— A peine la chasse est-elle ouverte que des catastrophes annuelles recommencent. Eugène X..., avocat en vacances près de sa famille, à G...... (Ardennes), avait assisté avant hier à une brillante ouverture, et, l'esprit plein de ses prouesses, il négligea de décharger l'un des deux coups de son arme. A peine avait-il fait quelques pas pour passer du vestibule dans la salle à manger, que son petit frère Paul X..., âgé de neuf ans, saisit le fusil et lâche en l'air la première détente sans résultat. Parfaitement rassuré, il crie : Eugène, à toi ! et croyant répéter l'expérience précédente, il se trompe de canon et envoie dans la tête de son frère toute une charge de petit plomb qui, à une si petite distance, fit balle. Eugène X... tomba baigné dans son sang, et malgré les soins du docteur M..., appelé en toute hâte, on désespère de sauver ce malheureux. Quant à l'enfant, auteur de cette catastrophe, l'effroi, la commotion, le chagrin, l'ont jeté dans un délire effrayant que rien ne peut calmer. On craint pour ses jours. Sera-ce enfin un enseignement suffisant à l'incorrigible imprudence des chasseurs ?

— A Toulon, le 7 septembre, à 1 heure 45 minutes du soir, est arrivé la frégate à vapeur l'*Albatros*, cammandée par M. Tassain, capitaine de vaisseau, venant de Port-Vendre, d'où elle est partie le 6 du courant.

A 3 heures 30 minutes du soir, la frégate à vapeur le *Montézuma* a appareillé et pris le large.

A 8 heures 25 minutes du soir, est arrivée la corvette à vopeur le *Brasier*, commandée par M. Passama, lieutenant de vaisseau, venant de Trieste, d'où elle est partie le 21 du mois dernier, a relâché à Venise le 22, et repartie le 24, a aussi relâché à Ancône le 25, et repartie le 28, a relâché de nouveau à Messine le 1er septembre, et repartie le 3, ayant à bord 6 passagers militaires et des dépêches pour M. le préfet maritime.

— A 10 heures du soir est arrivé le brick le *Cygne*, commandé par M. Delagarde-Chambonas, capitaine de frégate, venant de la Guadeloupe, d'où il est parti le 17 juillet, ayant à bord des dépêches pour M. le ministre.

— Le 8 à 3 heures du matin est arrivée la frégate l'*Iphigénie*, commandée par M. Dégénes, capitaine de vaisseau, venant de l'Orient, d'où elle est partie le 20 du mois dernier, ayant à bord 70 passagers marins, a laissé sur les lieux le brick le *Lézard*.

— A 10 heures du matin, le brick le *Cygne* et la frégate l'*Iphigénie* sont venus mouiller en petite rade.

— Ce soir, à l'Odéon, le *Trembleur*, charmante comédie de Mme Anaïs Ségalas, jouée svec tant d'ensemble, et la *Jeunesse du Cid*, traduction qui, par son étrangeté, ne cesse de piquer la curiosité. Les chants et la danse intercalés dans cet ouvrage recueillent chaque soir une ample moisson de bravos bien mérités d'ailleurs par M. Fortini, Mlles Ferdinand, Demouchy, Duriez et M. Jules.

— Nous annonçons avec empressement que M. Clément Pellé est sur le point de livrer à la publicité l'*Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande*, à laquelle il travaille depuis plusieurs années.

L'histoire d'Angleterre, si riche en enseignements, a été essayée par les plumes les plus savantes du Royaume-Uni, et jusqu'à ce jour elle l'a été inutilement. Aussi, à voir le nombre et l'insuccès de ces tentatives, semble-t-il que ce sera en dehors du pays anglais que l'histoire d'Angleterre trouvera son historien. Aucune des œuvres du genre, même parmi les plus récentes, n'a réalisé les espérances que promet une mine aussi féconde.

La plupart portent l'empreinte des préoccupations du moment où elles ont été écrites : d'autres, où sont purement philosophiques, et laissant flotter l'esprit dans le vague de l'abstraction, elles n'enseignent rien ; ou bien, tombant dans l'excès contraire, elles n'ont plus que les proportions d'une chronique, et se noient dans la prolixité des détails. Telle est enfin leur insuffisance à toutes que le jugement populaire, si sur à la longue, ne sait encore aujourd'hui à laquelle donner la préférence, et qu'il se demande : « *Quelle est la meilleure?* »

Nous croyons donc répondre au sentiment vrai du public en annonçant que ce grand travail est entrepris par un de nos écrivains qui possède les qualités indispensables pour le bien traiter. Si rude que paraisse la tâche, elle n'est point au dessus du talent et des études de M. Clément Pellé. La même histoire a déjà été écrite par lui dans *l'Univers pittoresque* de MM. Firmin Didot frères, ce qui lui rend le sujet familier. Depuis, jetant son premier travail sur le chevalet, il en a fait l'objet constant de ses méditations, émondant sans cesse, tirant profit des erreurs de ses devanciers et des siennes propres. De telle sorte que son œuvre actuelle, entièrement refondue, n'a plus rien de la première, tant pour le fond que pour la forme.

C'est une œuvre complètement neuve. A la fois homme de généralisation et d'analyse, M. Pellé est un écrivain concis et nerveux. Aussi, conte-t-il avec précision et clarté, en même temps qu'il sait conduire son lecteur, sans jamais l'égarer, à travers le dédale des faits dont est remplie une pareille histoire : chaque événement s'éclaircit sous sa plume, qui en déduit les enseignements à mesure qu'il se déroule. Dans les quelques fragments que nous avons lus, nous avons surtout remarqué l'impartialité des jugements de cet écrivain dans les questions de rivalités entre la France et l'Angleterre. A l'indépendance de ses appréciatians, on voit que M. Clément Pellé est profondément convaincu de cette vérité, que la France est trop fière de sa propre grandeur pour porter envie à la gloire des Etats rivaux.

Cette histoire ne peut manquer d'exciter de vives sympathies, tant en France qu'en Angleterre, et, pour notre part, nous applaudissons sincèrement à l'idée qui l'a fait entreprendre. Elle commence à la période romaine et finit aux temps contemporains, embrassant dans un parcours de dix-huit siècles les guerres que l'Angleterre a soutenues et provoquées pour son agrandissement sur tous les points du globe, les déchirements intérieurs qui ont accompagné l'établissement et le développement des libertés anglaises, l'histoire économique, scientifique et littéraire de la Grande-Bretagne, les premiers fondements et les développements de la puissance anglaise dans les Indes-Orientales, la colonisation de l'Amérique du Nord, et la guerre de l'indépendance américaine qui précéda de quelques années la Révolution française, les guerres de la France et de l'Angleterre sous l'empire, etc.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE

(SECOND ARTICLE. — *Voir le numéro d'hier.*)

Tous ces perfectionnements, joints à la construction des chemins de fer, expliquent l'énorme accroissement de la production du fer dans notre pays. Les chiffres suivants en disent plus que les plus longs discours.

Pendant l'année 1825, nos hauts fourneaux ont produit 1,985,000 quintaux métriques de fonte.

Pendant l'année	1830,	2,663,000
	1835,	2,947,000
	1840,	3,477,000
	1841,	3,771,000
	1844,	3,516,000
	1847, plus de	5,000,000

Grâce à la perfection du travail dans nos usines, et bien que la routine pousse encore nos consommateurs à aller chercher en Angleterre ce qu'ils ont sous la main, nos fontes sont supérieures à celles de nos voisins d'outre-Manche. Un barreau de la meilleure fonte anglaise d'un pouce carré, posé sur deux points d'appui distants l'un de l'autre d'un pied, porte avant de rompre un poids de 2,190 livres (mesure anglaise). Or, des barreaux de nos fontes, de dimensions semblables à celles dont nous venons de parler, et chargés dans les mêmes conditions, portent avant de rompre un poids de 2,953 livres anglaises. On s'explique difficilement, en présence d'une aussi concluante démonstration, que nos consommateurs s'obstinent à délaisser nos fontes pour des produits anglais.

Nous avons d'ailleurs peu de créations nouvelles à constater. L'industrie du fer s'est distinguée plus encore par un progrès de quantité que par un progrès de qualité. Les échantillons exposés accusaient un travail cyclopéen, une puissance de moyens hérculéenne : des masses métalliques énormes avaient été maniées et façonnées avec une facilité qui surpasse l'imagination ; des arbres en fer forgé de 20, 30 et 40 centimètres de diamètre avaient, sortant de dessous le marteau, déjà acquis un tel degré de perfectionnement, qu'il suffisait d'en enlever une très mince écorce pour en faire des cylindres parfaits. Et tout cela était dû à l'application du marteau-pilon, dont l'usine du Creusot avait, en 1844, exposé le premier modèle. Depuis cette époque, le marteau-pilon a fait son chemin ; des améliorations essentielles en ont fait un engin de très grande utilité, et les modifications variées qu'on lui a fait subir l'ont mis à la portée de tous les travailleurs, depuis ceux des grandes usines jusqu'à ceux des petits ateliers.

Mais revenons sur nos pas, et disons deux mots de quelques nouveautés qui touchent à l'extraction du fer de son minerai.

M. Boulard, directeur des forges d'Audincourt, avait exposé le modèle d'un appareil ayant à peu près la forme d'un haut-fourneau, dans lequel il produit le gaz nécessaire à l'affinage de la fonte. Ce fourneau, qu'il nomme générateur de gaz, ne consomme que des menus de braises ou *fraisil* sans valeur. On y jette un courant d'air forcé par une double tuyère, et il s'y développe de l'oxide de carbone en abondance. Ajoutons, pour compléter cette description, que ce générateur est muni de fours à souder, qui empruntent la chaleur dont ils ont besoin au fraisil, pendant sa transformation en oxide de carbone.

Ce procédé, que M. Boulard a emprunté à M. Ebelmen, directeur de la manufacture de Sèvres, a pour but de faire cesser la solidarité gênante qui existait, dans l'utilisation des gaz du gueulard pour l'affinage de la fonte, entre cette dernière opération et la marche du haut-fourneau.

Il importe de dire que depuis plusieurs années MM. d'Andelarre et de Liza qui, à Tréveray, affinaient leur fonte aux gaz du gueulard, avaient indiqué le procédé de M. Ebelmen et pensaient qu'on pourrait arriver un jour à remplacer, dans les opérations métallurgiques, les combustibles en nature par les combustibles gazeux (1).

La découverte de M. Chenot, si les résultats qu'il annonce se réalisent, aurait à nos yeux une tout autre importance. Ce serait une révolution véritable dans le travail des fers. M. Chenot prend le minerai, et sans première fusion, sans seconde fusion, sans puddlage, il le convertit à sa volonté en acier sauvage, en acier ordinaire, en fer fort, en fer tendre ou en éponge de fer.

Les anciens faisaient avec le minerai du fer forgé du premier coup. Nous avons cru perfectionner la fabrication en faisant deux opérations d'une seule, et en produisant la fonte d'abord, le fer ensuite. M. Chenot nous prouverait-il que nous nous sommes trompés, et que le fer peut être plus facilement obtenu sans transition ? C'est ce que l'avenir nous démontrera.

Bornons-nous pour le moment à dire quelques mots du procédé de M. Chenot. Le minerai de fer, soumis à l'action d'un haut-fourneau, se réduit d'abord sous l'influence des gaz désoxidants ; puis il se carbure, passe à l'état de fonte et gagne la partie inférieure du creuset. Or M. Chenot paraît être arrivé à produire le premier phénomène que nous venons de décrire et à soustraire ensuite le fer poreux à toute combinaison ultérieure. C'est à l'aide d'un combustible gazeux, l'hydrogène, qu'il a atteint ce résultat. L'éponge de fer, soumise ensuite au feu de forge, se contracte sur elle-même, se débarrasse de ses scories, et le fer pur qu'elle contient se soude sous le marteau comme l'éponge de platine.

Nous désirons que ces beaux résultats soient confirmés par l'expérience, et surtout que le prix de revient ne soit pas un obstacle à l'application du procédé.

Nous terminerons ce que nous avions à dire des fers, en tant que matière première, par quelques lignes sur la fonte malléable et la fonte élastique.

La fonte élastique est un produit tout nouveau pour nos usines ; il a été exposé par M. Hergott de Niederbronn. Cette fonte se ploie sans rompre comme du fer battu, et reçoit des empreintes assez pures pour en faire des clichés destinés à la lithochromie. L'élasticité des produits de M, de Niederbronn paraît tenir à l'introduction dans les hauts-fourneaux d'une certaine quantité de bois résineux ; c'est à une influence de même nature qu'on attribue la qualité des fers de Suède et de Russie.

Quant à la fonte malléable, ce n'est point une chose nouvelle, puisque c'est à Réaumur que nous en devons la découverte.

Réaumur avait tout essayé pour donner à la fonte la maléabilité. Après de nombreuses recherches il était arrivé à l'emploi de l'oxide de fer rouge qui, encore aujourd'hui, est la meilleure matière à employer pour rendre la fonte malléable. Les Anglais, qui ne perdent point comme nous leur temps en hésitations, fabriquent des masses considérables de fonte malléable. Ils la façonnent de toutes manières ; ils en font des objets de quincaillerie et jusqu'à des instruments tranchants ; mais les Français, qui sont les plus grands routiniers du monde, se montrent très rebelles à son emploi. Deux industriels en avaient néanmoins exposé des échantillons. Il en est de la fonte comme des aiguilles que nos manufactures fournissent tout aussi bonnes que celles des Anglais, et que nous allons acheter dans leurs fabriques ; comme de l'acier, que nous faisons meilleur et dont nos fabricants sont obligés de déguiser l'origine en le couvrant d'une marque anglaise pour lui donner cours dans le commerce.

O nation la plus spirituelle du monde, à quoi donc emploies-tu ton esprit ?

CHARLEÉ MARTIN.

(1) Le procédé se trouve décrit dans un ouvrage en deux volumes sur l'exposition de 1844, publié chez Challamel, éditeur, et auquel le signataire du présent article a collaboré.

AVIS IMPORTANT.

MM. les abonnés des départements dont l'abonnement est expiré sont invités à le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Par suite d'arrangements pris entre l'administration du NATIONAL et notre administration, nos abonnés ont reçu le NATIONAL pendant la durée de la suspension de la TRIBUNE DES PEUPLES, en conséquence les abonnements à notre journal ont continué à courir comme si la TRIBUNE DES PEUPLES avait continué à paraître.

Les conditions de l'abonnement sont pour les départements et l'étranger, 32 fr. par an, 16 fr. pour six mois et 8 fr. pour trois mois.

AVIS AUX MARCHANDS DE JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

Les demandes de numéros non accompagnés de paiement sont considérées comme non avenues, L'administration de la TRIBUNE DES PEUPLES cessera tout envoi de numéro lorsque les abonnements au numéro ne seront pas renouvelés.

On trouve des numéros de la TRIBUNE DES PEUPLES :

A MARSEILLE, chez M. DEIDIER fils, Troisième Calade, n. 4.

A BORDEAUX, chez M. DIEFENBACH (Mathias), allée Touray, 4. Salon du Frotteur.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

Bourse de Paris du 12 septembre.

Avant la Bourse. — La coulisse n'a pas cessé depuis hier d'offrir de la rente et le 5 0|0 ne faisait plus ce matin que 87 90.

Bourse, une heure. — Le parquet a cherché à arrêter le mouvement de baisse à 88. Ce cours a déterminé quelques achats, mais il a été bientôt décroché, et les offres ont été nombreuses pendant la Bourse ; mais comme les haussiers sont acheteurs de parties de rentes considérables dont ils ne pourraient pas se débarrasser immédiatement sans produire une panique, ils sont obligés de modérer leurs ventes. Du reste, le cours moyen était encore très offert et il y avait beaucoup de titres sur la place. Les affaires de Rome effrayent beaucoup les spéculateurs.

Deux heures. — La rente est toujours faible, elle a fait un moment 88 10 mais elle est retombée brusquement à 87 80. On ne croit pas que les cours puissent se relever facilement tant que la crise ministérielle n'aura pas eu de solution.

Trois heures. — La rente a remonté tout à coup à la clôture de 87 80 à 88 30. On parle d'un arrangement entre le Saint Père et le gouvernement français et de concessions réciproques. On dit même que ces concessions seraient le véritable motif de la nomination de M. le général Randon à la place de M. le général Rostolan.

La rente 3 0|0 a repris de 55 15 à 55 60, la Banque de France a fléchi de 2,350 à 2,345, les Quatre Canaux ont fait 1,091 25, les jouissances des Quatre Canaux 75, le canal de Bourgogne a fléchi de 10 à 930, les jouissances ont repris de 2 50 à 60, la Vieille-Montagne a fléchi de 25 à 2775.

Le Nord a varié de 437 50 à 440, Strasbourg de 356 25 à 355, Nantes de 303 75 à 302 50, Versailles (rive droite) était à 270, la gauche de 167 50 à 170, Marseille de 223 à 223 75, Bâle à 105.

L'emprunt Romain a fléchi de 1|2 à 76. Les deux emprunts Belges étaient à 96 5|8, la passive d'Espagne à 3 1|2, les nouveaux différés à 3 La dette intérieure à 27 3|8, le 3 0|0 espagnol à 34 3|4, le nouvel emprunt du Piémont à 95.

Après la bourse, à 4 heures, 5 0|0 88 45.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	88 »	88 30	87 85	88 30	88 25
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	80 »
4 0|0 j. du 22 mars. .	68 50	» »	» »	68 50	72 »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 25	55 50	55 15	55 50	55 55
Action de la Banque.	2350 »	2350 »	2345 »	2345 »	2360 »
Obligations de la Ville	1080 »	1090 »	1080 »	1085 »	1086 25
4 canaux avec prime.	1091 25	» »	» »	1091 25	1091 25
4 can., Act. de jouis...	75 »	» »	» »	75 »	77 50
Bourgogne, j. d'avril.	930 »	» »	» »	930 »	940 »
Bourgogne, Act. de j.	57 50	» »	» »	60 »	57 50
Caisse hypothécaire..	132 50	» »	» »	132 50	132 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2775 »	» »	» »	2775 »	2800 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	87 50	Belgique, Emp. 1840..	96 5|8
Emprunt romain.........	76 »	Belgique, Empr. 1842.	96 5|8
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	3 »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive.............	3 1|2	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	34 3|4	Emprunt du Piémont..	895 »
Do Dette intérieure.......	27 3|8	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	430 »
	Versaille, R. D.	210 »	210 »	210 »
	Versailles, R. G.	167 50	170 »	170 »
	Paris à Orléans,	770 »	770 »	770 »
	Paris à Rouen,	530 »	530 »	535 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	267 50
	Avignon à Marseille,	223 75	225 »	223 75
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 »
	Du Centre,	310 »	310 »	315 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	» »	» »	406 25
	Du Nord,	437 50	440 »	440 »
	Paris à Strasbourg,	356 25	355 »	356 25

MÉDAILLE POPULAIRE, représentant d'un côté le général BEM, de l'autre le général DEMBINSKI, se trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* au prix de 10 cent.

SPECTACLES DU 13 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — La Chute de Séjan.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Torrérdor, las Rendez-Vous, Gilles Ravisseur.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse du Cid, le Trembleur.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier d'Harmental.

VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée sans feu, Le Congrès de la Paix, Le Troisième numéro de la Foire aux Idées.

VARIÉTÉS. — Mme Larifla, les Parens de ma femme, les Caméléons, Lorettes et Aristos.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20

ALMANACH DE L'ÉGALITÉ POUR 1850

Par RAGINEL, ex-commissaire du gouvernement provisoire de la République dans le département de l'Aveyron, auteur de : *Pourquoi avons-nous la République et la misère?* et de diverses autres publications démocratiques. — Prix : 20 c. l'exemplaire et 15 fr. les 100. A Paris, chez Raginel, rue de Cléry, 74, et à la *Propagande démocratique*, rue des Bons-Enfants, 1, et chez tous les libraires des départements.

L'Almanach du Peuple pour 1850,

En vente chez MICHEL, éditeur, rue Sainte-Marguerite, 21, faubourg Saint-Germain. PRIX : 50 cent., PAR LA POSTE 75 cent. — Rédigé par MM. Louis Blanc ; le général J. Bem, commandant l'armée hongroise en Transylvanie ; Caussidière ; F. Charassin, homme de lettres ; David (d'Agers), membre de l'Institut ; Pierre Dupont ; Alphonse Esquiros, homme de lettres ; Ch. Fauvety, ancien rédacteur du *Représentant du Peuple* ; P. Joigneaux, représentant du peuple ; P. Lachambaudie ; Lamennais, représentant du peuple ; Ledru-Rollin, représentant du peuple ; P. Leroux, représentant du peuple ; Malarmet, ouvrier monteur en bronze ; Mazzini, triumvir de la République romaine ; Monin, graveur ; Nadaud, représentant du peuple ; P. J. Proudhon, Félix Pyat, représentants du peuple ; F.-V. Raspail ; Robert (du Var) ; A. Toussenel ; F. Vidal, rédacteur du *Travail affranchi* ; Pierre Vinçard, ancien président des délégués du Luxembourg, etc., etc. ; et par Mmes L. Colet ; Desbordes-Valmore ; Adèle Esquiros ; Clémence Robert, Pauline Roland et Georges Sand. — Un volume in-18 de 180 pages, illustré de gravures et portraits.

Pour paraître vers le 15 septembre prochain.

L'Association, ORGANE SPÉCIAL DES TRAVAILLEURS ASSOCIÉS, journal heldomadaire non politique, publié sous le patronage et avec le concours d'un grand nombre d'associations ouvrières.

Bureaux : rue du Faubourg Saint Denis, 23.

Chaque numéro contiendra : L'examen et la discussion de toutes les questions découlant de l'Association du travail, particulièrement au point de vue scientifique, réglementaire, judiciaire et administratif. — Les notes et avis que les Associations auront à se communiquer ou à porter à la connaissance du public ; les adresses générales de toutes les Associations, etc., etc.

NOTA. Les gérants des Association, qui ne sont pas encore en rapport avec le *journal* sont invités à faire remettre dans les bureaux leurs adresses exactes et les renseignements qu'ils croiraient devoir publier dans le premier numéro.

La République ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, par le docteur DELASIAUVE, auteur d'*Un an de Révolution*. — PARIS, DAIRNVŒLL, 11, rue de Seine. — Prix : 30 cent. 6

Histoire Démocratique DES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES, par **Agricol Perdiguier**, représentant du Peuple. Cet ouvrage formera de huit à neuf volumes, les trois premiers sont en vente au bureau de la *Propagande démocratique et sociale*, rue Neuve des Bons-Enfants, 1. Prix du volume : 1 fr.

Les Républicains Blancs, PAR UN ROUGE. Prix, 10 cent., chez LEVY, place de la Bourse, 13, et à la *Propagande Démocratique*, rue des Bons-Enfants, 1.

Banque du Peuple, Théorie et pratique de cette institution, fondée sur la doctrine rationnelle, par M. RAMON DE LA SAGRA, un des fondateurs de la Banque. Brochure in-32o de 157 pages. 50 cent. — Chez Capelle, rue des Grés-Sorbonne. — Moreau, Palais-National. — Garnier frères, Palais-National. — Levy, place de la Bourse, 13.

A Vendre au bureau du journal, le PANSLAVISME MOSCOVITE, par le Palatin A. Ostrowski, général, ancien commandant de la garde nationale de Varsovie, une brochure in-8o de 36 pages. — Prix : 50 centimes.

Le Règne du Diable, par DELCLERGUES, rédacteur en chef du journal le *Christ républicain*, cent livraisons avec gravures à cinq centimes, deux par semaine ; les huit premières viennent de paraître. L'ouvrage complet cinq francs pour Paris et huit francs pour les départements. — Bureau, rue du Cadran, 7, à Paris.

(*Affranchir.*)

Le Socialisme OU ORGANISATION RATIONNELLE, par Colins, chef d'escadron. En vente à la *Tribune des Peuples* et chez tous les libraires. Prix 25 cent.

L'Union Californienne, Société mutuelle entre au moins 300 émigrants organisés militairement et par voie d'élection. — Mise sociale : 500 fr. à 3,000 fr. Emission d'actions de *Cinq francs*, dont le produit sera affecté à la commandite de travailleurs d'élite. — Répartition des bénéfices : 50 0|0 au travail et 50 0|0 au capital, avec distribution de *primes annuelles* de 5,000 fr. à 25,000 fr. — Départ prochain avec vivres pour deux ans, etc. — S'adresser *franco*, rue de l'Echiquier, 14, à Paris. 25—1

Maison de Santé pour le traitement des aliénés des deux sexes, située dans l'ancien couvent de Notre-Dame-des-Lumières, en Glain, à LIEGE (Belgique). — Cet établissement, fondé en 1827 par MM. les docteurs LOMBARD, DELHEID, DE LAVACHERIE et TOMBEUR, offre aux parents des malades toutes les sécurités désirables sous tous les rapports. Situé dans un endroit élevé, l'on y respire un air pur, de vastes jardins sont la promenade des malades, et les soins les plus assidus leur sont prodigués. — S'adresser pour les renseignements et conditions à MM. LOMBARD et DELHEID, médecins, à LIEGE.

Dix Francs UNE ACTION DE LA COMPAGNIE DES MINES D'OR, 24, boulevart Poissonnière. Deuxième départ. 4

Sangsues mécaniques ALEXANDRE,

Employées dans les hôpitaux civils et militaires, évitant la répugnance, la douleur, la cicatrice et les cruels accidents qu'occasionnent les sangsues naturelles ; inaltérables, elles durent indéfiniment et donnent ainsi une économie incalculable. — Chaque boîte accompagnée d'une instruction nécessaire à les faire fonctionner, ce qui est on ne peut plus simple, se vend 15, 18 et 24 fr. la boîte, chez ALEXANDRE et Ce, boulevard Poissonnière, 16. (*Ecrire franco.*)

SIBYLLE MODERNE **Somnambule** EXTRA-LUCIDE. Rue de Seine, 16, au 1er. Maladies. Avenir. Songes. Prévisions. Recherches, etc. de onze à cinq heures. 20